

A Disneyland Paris avec Orange – Règlement Jeu-Concours

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société anonyme «Orange Communications Luxembourg S.A.» (ci-après la «Société Organisatrice»), établie et ayant son siège social au 8, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B93817, organise un jeu concours intitulé «A Disneyland Paris avec Orange » (ci-après le « jeu concours »).

Le tirage au sort du jeu concours aura lieu le Lundi 20 mai 2019 à 10h00.

Ce règlement fixe les conditions générales en vigueur pour ce Jeu-Concours.

ARTICLE 2 : CONDITIONS GENERALES

La participation au Jeu-Concours implique de la part du Joueur (ci-après le «Participant ») l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement et de ses éventuels avenants.

Toute personne doit impérativement avoir lu, compris et accepté l'ensemble du règlement avant tout accès au Jeu-Concours, et obligatoirement avant toute inscription pour participer à ce dernier.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Jeu-Concours.

ARTICLE 3: CONDITION DE PARTICIPATION

L'animation «A Disneyland Paris avec Orange » est un Jeu-Concours sans obligation d'achat qui est ouvert à toute personne physique répondant à l'ensemble des conditions décrites ci-dessous, à l'exception de toute personne qui aurait collaboré à l'élaboration du présent Jeu-Concours.

La participation au Jeu-Concours se fait exclusivement sur le formulaire d'inscription digital disponible sur le stand Orange du shopping center Auchan Kirchberg les Vendredi 17 et Samedi 18 mai 2019. Toute participation au Jeu-Concours sur papier libre ou sous toute autre forme que celle proposée par la Société Organisatrice est exclue au regard des conditions de participation mentionnées ci-dessus.

Une seule participation par personne est autorisée. Chaque participant devra répondre correctement à un questionnaire digital de trois (3) questions pour participer au tirage au sort. La participation au Jeu-Concours est ouverte à toute personne physique de plus de 16 ans résidant au Luxembourg, en France ou en Belgique. Concernant les personnes âgées de moins de 18 ans, la participation au Jeu-Concours se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité. Dans le cas où le participant tiré au sort serait mineur, ce dernier devra impérativement être accompagné d'une personne majeure lors de son séjour à Disneyland Paris. L'inscription au jeu du Participant n'est effective qu'au terme des étapes susmentionnées.

Le tirage au sort aura lieu **le Lundi 20 mai 2019 à 10h00.**

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DU JEU CONCOURS

«A Disneyland Paris avec Orange » est un jeu concours sans obligation d'achat pour lequel le client doit visionner une (1) animation en réalité virtuelle, répondre à un (1) questionnaire digital, de trois (3) questions, disponibles sur le stand Orange du shopping center Auchan Kirchberg, situé à l'espace Rotondes au 5 rue Alphonse Weicker L-2721 Luxembourg, les Vendredi 17 et Samedi 18 mai 2019 uniquement.

ARTICLE 5 : DOTATION

Dix (10) Participants tirés au sort se verront remettre, dans un délai de un (1) mois, 4 tickets d'entrées pour 1 journée dans les parcs Disneyland Paris et Walt Disney Studios, à utiliser avant le 02 mai 2020. Voyage, transfert et repas non inclus.

Chaque participant devra impérativement répondre correctement à un questionnaire digital de trois (3) questions disponible sur le stand Orange du shopping center Auchan Kirchberg pour participer au tirage au sort du jeu concours.

Toute erreur ou omission dans ces coordonnées entraînera l'annulation du gain.

En conséquence, les envois de formulaire incomplets, comportant des erreurs, contrefaits ou falsifiés ne seront pas pris en considération et le Participant ayant fait parvenir des informations incorrectes à travers son formulaire de participation au Jeu-Concours sera de plein droit déchu de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant.

Il est entendu que le Participant s'engage à révéler des informations correctes le concernant. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité quant aux Participants utilisant de faux noms et/ou prénoms associés à une adresse e-mail valide. En outre, toute personne âgée de moins de 18 ans doit envoyer son formulaire de participation sous autorisation de son représentant légal.

Il est rappelé que le jeu consistant en un tirage au sort, toute participation n'est pas synonyme de gain. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Le lot attribué ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent liquide, ni à son échange ou remplacement contre d'autres lots pour quelque cause que ce soit par la Société Organisatrice.

Ils ne peut être attribué à une autre personne que le Participant bénéficiaire. Après vérification des conditions d'octroi du lot, le Participant bénéficiaire sera avisé par Orange par voie téléphonique.

Toutefois, si le lot annoncé ne peut être livré par la Société Organisatrice pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie ou équivalent financier ne pourra être réclamé. A cet égard, les Participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie, quelle qu'elle soit, en cas d'annulation ou de perte.

Le Participant gagnant devra impérativement fournir ses coordonnées personnelles (nom, prénom, numéro de téléphone) ainsi qu'une photographie d'identité à la société organisatrice. Toute erreur ou omission dans ces coordonnées entraînera l'annulation du gain.

En effet, la participation au Jeu-Concours ne sera valable que si les informations requises par la Société Organisatrice ont toutes été fournies dans un délai de deux semaines après l'annonce des résultats.

ARTICLE 6 : MODIFICATIONS/ARRET DU JEU-CONCOURS

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu concours dans l'éventualité d'un cas de force majeure qui rendrait impossible la poursuite du jeu concours conformément aux dispositions du règlement. Les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement.

Dans ce cas une annonce sera faite par voie électronique sur le site internet d'Orange Communications Luxembourg S.A.

Les éventuels avenants qui seraient publiés pendant le Jeu, par annonce dans la presse ou sur le site www.orange.lu seront considérés comme des annexes au règlement.

ARTICLE 7 : FRAUDES

Chacun des participants accepte que la Société Organisatrice puisse mettre fin au jeu concours à tout moment dans l'hypothèse où elle constaterait un nombre important d'abus concernant notamment les conditions d'accès au jeu concours ainsi que l'absence de respect des droits de tiers et des dispositions en vigueur par le Participant dans le cadre de sa modération a priori.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou une partie du jeu s'il apparait que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs, et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Les Participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce jeu, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

En application de la loi, tout Participant dispose d'un droit d'accès aux données informatiques nominatives le concernant, d'un droit de modification et de rectification. Pour exercer ces droits, la personne physique devra envoyer une demande écrite digitale à Orange Communications Luxembourg S.A à l'adresse mail suivante:

data.protection@orangeluxembourg.lu.

Les données seront conservées pendant 6 mois et seront supprimées suite à ces 6 mois.

Orange Communications Luxembourg S.A. n'est pas obligée de vérifier l'exactitude ou le caractère complet des données qui lui sont communiquées par le participant et n'assume aucune responsabilité à cet égard. Le Participant assume seul le préjudice causé par l'indication de données fausses, inexactes, périmées ou incomplètes.

Les coordonnées des participants pourront être reprises dans une base de données et sont le cas échéant destinées à être utilisées à des fins commerciales et publicitaires par la Société Organisatrice. Maître du fichier : Orange Communications Luxembourg S.A., dont le siège est établi au 8 rue des Mérovingiens L-8070, Bertrange. Les participants ont un droit d'accès et un droit de rectification relatifs à ces données, et le cas échéant un droit d'opposition contre leur utilisation à des fins Marketing.

Du seul fait de sa participation, chaque gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser son image pour toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent Jeu sans que cette utilisation ne puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné. En tout état de cause, l'utilisation de ces données personnelles dans ce type de manifestation liée au Jeu ne pourra excéder 12 mois après la fin du Jeu.

Si un gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître sans délai à la Société Organisatrice en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

Orange Communications Luxembourg SA
Jeu-concours «Disneyland Paris with Orange » / Barbara FANGILLE
8 rue des Mérovingiens
L-8070 Bertrange
Luxembourg

ARTICLE 9: EXONÉRATION ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des dommages, directs ou indirects, quelles qu'en soit les causes, origines, natures ou conséquences, quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages, provoqués à raison de la véracité des informations données par le Participant, et qu'elle ne pouvait valablement considérer comme ne respectant pas les dispositions du présent règlement et des conditions d'utilisation au regard des informations et moyens en sa possession.

ARTICLE 11 : CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de contestation ou de réclamation concernant le Jeu-Concours pour quelque raison que ce soit, les demandes devront obligatoirement être adressées par écrit recommandé avec accusé de réception à la Société Organisatrice à l'adresse suivante :

Orange Communications Luxembourg SA
Jeu-concours «Disneyland Paris with Orange » / Barbara FANGILLE
8 rue des Mérovingiens
L-8070 Bertrange
Luxembourg

Le présent règlement est régi par la loi luxembourgeoise. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi des parties.

ARTICLE 12: DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est consultable sur le site internet de la Société Organisatrice. Une copie du règlement peut être obtenue sur simple demande écrite auprès de la Société Organisatrice.